



FICHE DE POSTE

Menuisier fabricant confirmé

I. Nature du poste

Le menuisier fabricant confirmé comprend et exécute les plans donnés par le chef d'atelier dans un délai annoncé.

II. Missions Principales (liste non exhaustive)

Le menuisier fabricant confirmé doit :

- Lire les plans
- Réalisé un ouvrage de son débit à sa finition de manière autonome : type cuisine, escalier ,placard

III. Missions Secondaires (liste non exhaustive)

- Tenir l'établi et le poste de travail dans un bon état de propreté et ranger.
- Respecter la REO.
- Nettoyer après chaque utilisation les machines et leurs environnement.
- Transmettre les informations sur les outils et matériels de travail en cas de panne, usure auprès du chef d'atelier.

IV. Environnement de travail

- Statut : Ouvrier qualifié
- 39 h/semaine
- Rémunération : 2400-2500 € brut/mois sur une base de 39h/semaine selon expériences, perspectives d'évolution.
- Avantages sociaux : Affiliation à la PROBTP ainsi qu'à la caisse des congés payés du bâtiment, mutuelle, avantages CSE
- Degré d'autonomie et étendue des responsabilités du poste : sous la responsabilité du chef d'atelier et du dirigeant.
- Matériels et logiciels à disposition : Etabli, Machines outils et électroportatives, EPI et écran tactile

L'atelier n'est pas équipé de machines numériques

V. Objectifs à atteindre

- Exécuter correctement les tâches confiées par le chef d'atelier en terme de qualité technique et de temps donné.

Indicateurs	Nombre d'ouvrages réalisé hors du budget temps	
	Nombres d'ouvrages non conforme au plan	

VI. Compétences théoriques

- Formation : CAP Fabricant

VII. Compétences pratiques maîtrisées

- Expérience : 5 ans en menuiserie ou 3 ans sur un poste similaire.
- Permis B.

VIII. Savoir-être

- Organisé
- Ponctuel
- Soigné
- Esprit d'initiative